



Commune
d'AMPUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six juillet, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusés : Laurence COLLADO représentée par Raymond BORIO
Bertrand STELZ représenté par Hugues MARTIN
Virginie MICHEL représentée par Maylis COSTAMAGNO
Nathalie FORESTIER représentée par Nadine MARION

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 15

PARTICIPATION DES FAMILLES AU COÛT DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires depuis septembre 2014 les horaires d'enseignement retenus par le Conseil d'Ecole sont les suivants :

Lundi	8h30	11h30	13h30	16h30
Mardi	8h30	11h30	13h30	16h30
Mercredi	8h30	11h30		
Jeudi	8h30	11h30	13h30	16h30
Vendredi	8h30	11h30		

Il rappelle que les nouvelles activités pédagogiques ont lieu le vendredi après-midi de 13h30 à 15h30 et que les horaires de garderie périscolaire sont les suivants :

Lundi	7h30	8h30	16h30	18h30
Mardi	7h30	8h30	16h30	18h30
Mercredi	7h30	8h30		
Jeudi	7h30	8h30	16h30	18h30
Vendredi	7h30	8h30	16h30	17h30

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fixé la participation des familles au coût de la garderie périscolaire au tarif de 0,75 €/ ½ heure/enfant par délibération n°2015-039 du 30 juin 2015.

Il rappelle que ce tarif n'a pas évolué depuis septembre 2014 et propose au Conseil Municipal d'augmenter la participation des familles au coût de la garderie périscolaire de 0,75 €/ ½ heure /enfant à 0,80 €/ ½ heure /enfant pour l'année 2016-2017 et présente à cet effet la nouvelle grille tarifaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de porter la participation des familles au coût de la garderie périscolaire de 0,75€/ ½ heure/enfant à 0,80€/ ½ heure/enfant pour l'année 2016-2017 à compter du 1^{er} septembre 2016 pour les enfants scolarisés à l'école d'Ampus,

APPROUVE la grille tarifaire jointe en annexe pour la garderie périscolaire de l'école primaire et maternelle d'Ampus pour l'année 2016-2017,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier la régie de recette pour la garderie périscolaire,

HABILITE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

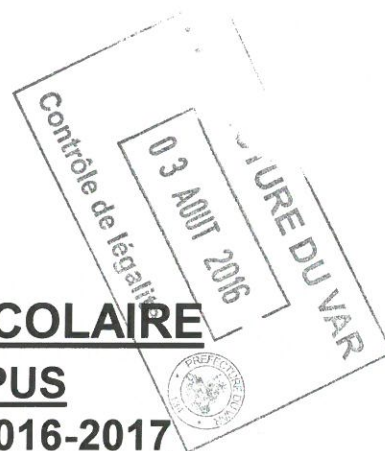
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN





Commune
d'Ampus



GARDERIE PERISCOLAIRE **ECOLE D'AMPUS** **TARIFS – ANNEE 2016-2017**

Les lundis, mardis et jeudis :

Période	Tarif
de 7h30 à 8h20	1,60 €
de 8h00 à 8h20	0,80 €
de 16h30 à 17h00	0,80 €
de 16h30 à 17h30	1,60 €
de 16h30 à 18h00	2,40 €
de 16h30 à 18h30	3,20 €

Les mercredis :

Période	Tarif
de 7h30 à 8h20	1,60 €
de 8h00 à 8h20	0,80 €

Les vendredis :

Période	Tarif
de 7h30 à 8h20	1,60 €
de 8h00 à 8h20	0,80 €
de 15h30 à 16h00	0,80 €
de 15h30 à 16h30	1,60 €
de 15h30 à 17h00	2,40 €
de 15h30 à 17h30	3,20 €